

Mention droit des affaires

MASTER 2 DROIT DES DIFFERENDS D'ENTREPRISE ET DU TRAVAIL

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :
Jean-Sylvestre BERGÉ et Anne-Sophie GINON
Professeurs

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le métier de juriste spécialisé en droit de l'entreprise et du travail suppose une parfaite maîtrise du traitement des différends qui peuvent se rencontrer dans le monde économique.

Le Master 2 « Droit des différends d'entreprise et du travail » offre de revisiter l'ensemble des connaissances acquises par les étudiants dans leur parcours antérieur, tant en droit des affaires qu'en droit social, dans leur dimension stratégique.

Les différends sont appréhendés non seulement dans le contexte interne mais également international et européen.

Ils sont saisis dans :

- les rapports de marché ;
- les rapports contractuels et délictuels ;
- les rapports individuels et collectifs du travail ;
- la technique contractuelle ;
- la dimension pénale.

En choisissant leur spécialisation, soit en droit de l'entreprise (sociétés, distribution, valeurs immatérielles), soit en droit du travail (relations de travail, ressources humaines, responsabilité sociale) et en se familiarisant avec la pratique de l'anglais juridique, les étudiants se dotent d'outils complémentaires qui répondent aux attentes du monde professionnel.

Une partie significative des enseignements est assurée par des professionnels. Les exercices pédagogiques privilient l'étude du traitement de cas.

Insertion professionnelle

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à des postes de haut niveau ou à une qualification poussée dans toutes les carrières de juristes (en entreprise, en cabinet d'avocat, comme magistrat, comme médiateur, comme juriste auprès des autorités de marché, comme négociateur dans les organismes professionnels) qui requièrent des connaissances stratégiques à même de permettre le traitement des situations de conflit.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « « Droit des différends d'entreprise et du travail » » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - **Fiche RNCP 38159**

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I.Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec d'autres spécialités de la mention affaires), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre au mois de mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (**290 heures parcours droit de l'entreprise, 294h parcours droit du travail**).

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Compétences fondamentales : Stratégie des différends				6 Ects
Stratégies des différends internes	20	CC/CT Ecrit 3h	G. Cerqueira	1 (CT 0.5)
Strategies for international and European disputes	20	CC/CT Ecrit 3h	J.-S. Bergé	1 (CT 0.5)
UE Compétences disciplinaires I : Différends de l'entreprise et du travail				6 Ects
Traitement des différends de marché	20	CCI	W. Chaiehoudj	1
Traitement des différends contractuels et délictuels	20	CCI	E. Mouial-Bassilana	1
Traitement des différends individuels du travail	20	CCI	A.-S. Ginon	1
Traitement des différends collectifs du travail	20	CCI	Ch. Gailhbaud	1
UE Compétences disciplinaires II : Différends de l'entreprise et du travail				6 Ects
Histoire des différends d'entreprise et du travail	20	CCI	S. Maccagnan	1
Technique contractuelle ¹	20	CCI	V. Hauret et E. Medina (Avocates)	1

Traitement pénal des différends de l'entreprise et du travail	20	CCI	L.Saenko	1
UE Compétences transversales				6 Ects
Méthode de droit économique	10	CCI	J-S Bergé	1
Anglais des affaires ¹	20	CCI	Ingrid Coinquet (Avocate)	1
Atelier pratique en droit de l'entreprise (projet tutoré)	10	CCI	Th. Vivian (avocat)	1
Atelier pratique en droit du travail (projet tutoré)	10	CCI	C. Blanchard-Crego et P. Malgras (avocates)	1
Compétences de spécialisation – 1 UE au choix				
UE Parcours Droit de l'entreprise				6 Ects
Droit des sociétés approfondi ⁱ	20	CCI	I. Parachkévova-Racine	1
Droit de la distribution ¹	20	CCI	E. Mouial-Bassilana	1
Droit et pratique de la protection des valeurs immatérielles de l'entreprise ¹	20	CCI	F. Siiriainen	1
UE Parcours Droit du travail				6 Ects
Droit du travail approfondi	20	CCI	Agnès Ballereau Thimothé Henry	1
Gestion des ressources humaines (IAE) ⁱⁱ	24	CCI	M. Valax	1
Responsabilité sociale des entreprises ⁱⁱⁱ	20	CCI	A.-S. Ginon	1

1 Mutualisé avec le M2 Juriste d'affaires

2 Mutualisé avec le Master d'administration des entreprises (IAE)

3 Mutualisé avec le M2 Juriste d'affaires et le M2 Droit économique de l'environnement

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Projet professionnel et de recherche – 1 UE au choix				30 Ects
UE Voie professionnelle				6
Rapport de stage ou d'Alternance + Etude de cas et soutenance	-	CT/ Oral 30mn		
UE Voie recherche				6
Mémoire de recherche et soutenance	-	CT/ Oral 30mn		

Total des heures à l'université : **297h parcours droit de l'entreprise, 301h parcours droit du travail. (Examens compris)**

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit des différends d'entreprise et du travail se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'unité 1 font l'objet d'un contrôle continu (CCI) (50%) et de 2 épreuves écrites terminales (CT) de 3h chacune (50%). Chaque enseignement est noté sur 20.

Les UE 2/3/4/5 font l'objet d'un contrôle continu reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. Chaque enseignement est noté sur 20.

Le rapport de stage ou d'alternance + Etude de cas et sa soutenance ou le mémoire de recherche et sa soutenance sont notés sur 120 points, coefficient 6.

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est prévue pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit des différends d'entreprise et du travail», les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr;handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite : 93.33 %

Réseau ALUMNI

